Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-99-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Effectif légal : 27
En exercice *: 27*
Présents *: 21*
Absents représentés *: 6*
Absents non représentés *: /*
Ne prennent pas part au vote *: /*
Votants *: 27*
Date de convocation *: 24 juin 2026*
Date d'affichage de la convocation *: 24 juin 2026*

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er juillet 2026

Délibération n° DEL.2026-07-99

Participation financière de la Société Pierreval aux travaux de viabilisation de l'OAP du Petit Pré

Le 1er juillet 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : BAUDOUIN Marie-Christine. CATON Samuel. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. FRANÇOIS Alexandre. GASPAR Sophie. GROSJEAN Yoann. JARDAT Sarah. JOLY Marina. LEJUS Laurette. LEUILLER Patricia. LORCY-BRANGER Matthias. MIGNON Brigitte. MERCIER Martine. PAUTRAT Jérôme. POIRIER Nathalie. PRUDENT Didier. SAUZIER Alexandra. TORVIC LECLERC Hans.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. JOUEN Marilyne à MIGNON Brigitte. LE PAVOUX Éric à CATON Samuel. LUROT Claire à DUR-TOMAS Chantal. PERRENNOU Sylvain à FOSSET Jean-François. PRUDENT Adrien à PAUTRAT Jérôme.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : MERCIER Martine.

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-99-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Rapporteur : Jérôme PAUTRAT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Petit Pré,

Considérant que la commune poursuit l'aménagement de l'OAP du Petit Pré située rue Pierre Ferdonnet, laquelle prévoit la réalisation de trois lots,

Considérant que le lot n°1 fait l'objet d'un programme immobilier porté par le groupe Pierreval comprenant des logements sociaux collectifs destinés aux séniors et un projet d'habitat inclusif porté par l'association Sésame Autisme,

Considérant que la commune a engagé les travaux de viabilisation nécessaires à l'aménagement de cette opération, comprenant notamment la réalisation d'équipements électriques par ENEDIS,

Considérant que ces équipements bénéficient directement au lot n°1 destiné à être cédé à la société Pierreval,

Considérant qu'il convient de formaliser la participation financière de la société Pierreval auxdits travaux,

Le rapport de Monsieur Jérôme PAUTRAT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la participation financière de la société Pierreval au financement des travaux de viabilisation électrique réalisés dans le cadre de l'aménagement de l'OAP du Petit Pré,
- **FIXE** le montant de cette participation à la somme de 30 053.36 Euros, calculée selon la répartition suivante :

Désignation	Coût total TTC (3 lots)	Part imputée au groupe Pierreval pour le lot n°1
Branchement(s) réaffecté(s)	440.84 Euros	0 Euros
Réseau BT	47 882.83 Euros	75 ml x 162.31 Euros = 12 173.25 Euros
Poste HTA/BT	35 515.56 Euros	11 838.52 Euros (un tiers)
Réseau HTA	18 124.76 Euros	6 041.59 Euros (un tiers)

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

Martine MERCIER

La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 2 juillet 2026 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : https://www.saintgermaindupuy.fr